



ancenis-saint-gereon.fr

## DÉCISION MUNICIPALE N° 126-22

### Mise à disposition d'une équipe d'évaluations et d'interventions éducatives – Convention avec l'ADPS 44 (Agence Départementale de la Prévention Spécialisée)

#### LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire,

**VU** la délibération n°075-20 en date du 3 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la municipalité d'accompagner l'équipe du service Jeunesse dans sa mission d'intervention dans les quartiers HLM de la ville et de développer le Hors les murs

**CONSIDÉRANT** un besoin d'un appui extérieur pour aider les agents dans leur travail quotidien de préparation et d'intervention de terrain dans ces quartiers,

#### DÉCIDE

**Article 1** : de confier cet accompagnement à l'ADPS par la mise à disposition d'une équipe d'évaluations et d'interventions éducatives de prévention spécialisée sur la commune d'Ancenis-Saint-Géréon.

**Article 1** : la convention pour l'accompagnement des agents du service Jeunesse est conclue pour une durée de 4 mois maximum et débutera courant décembre 2022.

**Article 2** : le coût total de la prestation est estimé à 5928 € TTC.

**Article 3** : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le comptable public assignataire d'Ancenis-Saint-Géréon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise au contrôle de légalité à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique

**Article 4** : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon,

le 14/11/2022

Le maire,

Rémy ORHON

